

## Communications officielles

### No 10 – 2019

18 octobre 2019

---

#### Communication du responsable technique AFBJ

##### **D-Promotion est remplacé par le projet «Footeco meets Juniors D»**

Le championnat des Juniors D organisé durant le tour de printemps au cours des dernières n'est plus reconduit. Le projet «Footeco meets Juniors D» aura lieu en remplacement du championnat.

Les détails relatifs à ce projet peuvent être consultés sur le site de l'AFBJ, sous NEWS concept *Juniors D & Footeco*.

#### Communication concernant le football des juniors filles

##### **Match pour désigner le champion d'automne FF-19**

Le samedi 9 novembre 2019, sera organisé à la fin du tour d'automne **au Sportpark Wyler in Bern** la finale des deux vainqueurs de groupe pour déterminer le champion d'automne FF-19.

#### Communications de la Commission disciplinaire

##### **Publication des sanctions contre les entraîneurs/fonctionnaires/ spectateurs et les clubs**

*La Commission disciplinaire a décidé de continuer à infliger des amendes aux officiels des équipes (entraîneurs, entraîneurs-assistant et autres fonctionnaires) pour des sanctions réprimées par des cartes jaunes et rouges par l'ARB. En règle générale, il est renoncé à des suspensions, mais de telles sanctions sont possibles, conformément au Règlement disciplinaire (RD) de l'ASF.*

## **Période du 1.9. au 30.09.2019:**

**FC Bern 1894:** suite au grave comportement antisportif de la part de spectateurs ou de supporters à l'encontre de l'ARB lors du match de la coupe bernoise des Juniors C FC Dürrenast a – FC Bern 1894 a du 04.09.2019, le club est sanctionné d'une amende de Fr. 400.-.

**FC Bévillard-Malleray:** suite au comportement antisportif de l'entraîneur lors du match de 4<sup>e</sup> ligue FC Glovelier b – FC Bévillard-Malleray du 010.9.2019, le club est puni d'une amende de Fr. 200.-.

**FC Courroux:** suite à une grossière injure de l'ARB de la part de l'entraîneur lors du match de Juniors B Groupement Juniors Vallée a – FC Bützberg/Aarwangen du 22.09.2019, le club écope d'une amende de Fr. 300.-.

**FC Develier:** à la suite d'une violente réclamation de la part de l'entraîneur à l'encontre de l'ARB lors du match de 4<sup>e</sup> ligue FC Develier – FC Soyhières du 07.09.2019, le club est puni d'une amende de Fr. 200.-.

**SCI Esperia 1927:** à la suite du grave comportement antisportif de spectateurs et supporters lors de la rencontre de Juniors C SC Wohlensee – SCI Esperia 1927 du 01.09.2019, le club est puni d'une amende de Fr. 200.-.

Suite à l'injure grossière ainsi qu'à la menace proférée à l'encontre de l'ARB par un spectateur lors du match de Juniors C SC Wohlensee – SCI Esperia 1927 du 01.09.2019, le club est puni d'une amende de Fr. 1200.-.

**FC Franches-Montagnes:** à la suite du comportement antisportif de l'entraîneur à l'encontre de l'ARB lors du match de juniors A SR Delémont – FC Franches-Montagnes du 09.09.2019, le club écope d'une amende de Fr. 200.-.

**FC Glovelier:** à la suite du comportement antisportif de spectateurs ou de supporters lors du match de 4<sup>e</sup> ligue FC Glovelier b – FC Bévillard-Malleray du 01.09.2019, le club est puni d'une amende de Fr. 200.-.

**SC Holligen 94:** à la suite du comportement antisportif de spectateurs ou de supporters lors du match de 4<sup>e</sup> ligue SC Holligen 94 – FC Wabern du 01.09.2019, le club écope d'une amende de Fr. 200.-.

A la suite de violentes réclamations proférées par l'entraîneur à l'encontre de l'ARB lors du match de 4<sup>e</sup> ligue SC Holligen 94 – FC Wabern du 01.09.2019, le club est sanctionné d'une amende de Fr. 200.-.

**FC Interlaken:** à cause du comportement antisportif de spectateurs et de supporters lors du match de 5<sup>e</sup> ligue FC Interlaken – FC Rothorn du 06.09.2019, le club est puni d'une amende de Fr. 200.-.

**CS Lecce:** à cause de gestes injurieux de la part de l'entraîneur à l'encontre de l'ARB lors du match de 3<sup>e</sup> ligue SC Aegerten Brugg – CS Lecce du 22.09.2019, le club est sanctionné d'une amende de Fr. 300.-.

**FC Reconwillier:** suite à de violentes réclamations de la part de l'entraîneur à l'encontre de l'ARB lors du match de 4<sup>e</sup> ligue football féminin FC Courtelary – FC Reconwillier du 22.09.2019, le club écope d'une amende de Fr. 200.-.

**FC Wohlensee:** suite au comportement antisportif d'un spectateur lors du match de Juniors B SC Wohlensee – FC Weissenstein Bern c du 14.09.2019, le club est puni d'une amende de Fr. 200.-.

Le nombre de points de pénalité découlant des amendes figurent dans les Directives pour l'organisation des compétitions, point 2.7.1.4. Pour une amende de l'ordre de Fr. 100.-, le nombre de points de pénalité est fixé à 6 points, pour chaque tranche supplémentaire de CHF 100.-, 4 points de pénalité supplémentaires sont ajoutés.

Département de jeu / Secrétariat AFBJ